

REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

Avril 2026

JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné



Just Reparation est un récapitulatif régulier d'actualités sur la réparation, sélectionné par l'équipe juridique de REDRESS.

Cette édition met en lumière les développements clés dans le domaine des réparations, notamment le lancement d'un programme d'aide au logement pour les victimes de l'apartheid en Afrique du Sud ; des réparations recommandées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans un cas de viol d'enfant au Cambodge ; une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies traitant de la justice réparatrice pour l'asservissement des Africains ; et les mesures prises par le gouvernement britannique pour poursuivre l'utilisation des fonds de la vente de Chelsea afin de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine.s

L'édition présente également les analyses de Debora Nyokabi d'Equality Now Kenya et du comité directeur du Groupe de travail sur la mise en œuvre sur les décisions adoptées par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour les victimes de violences sexuelles liées aux conflits (CRSV).

Si vous souhaitez contribuer un court article pour notre *section Community Corner*, ou si votre organisation organise un événement que vous souhaitez partager avec nos lecteurs ou sur nos réseaux sociaux, veuillez contacter notre responsable juridique, Alejandro, à alejandro@redress.org.

Aidez-nous à améliorer le bulletin

GRANDES NOUVELLE



AFRIQUE DU SUD

Le programme de réparations au logement cherche à restaurer la dignité des victimes de l'apartheid

Le 7 avril 2026, le gouvernement sud-africain a lancé le Programme de réparations d'aide au logement de la Commission vérité et réconciliation (TRC) à Ndwedwe, KwaZulu-Natal. Le programme vise à fournir un soutien au logement aux victimes de l'apartheid identifiées par la CVR comme éligibles à des réparations. L'événement de lancement de l'émission s'est tenu dans une communauté profondément touchée par la violence politique à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Dans son allocution, le président Cyril Ramaphosa a souligné que l'initiative reflète une obligation morale et contribue à restaurer la dignité et à promouvoir la réconciliation.

Le programme de la TRC représente une étape importante dans les efforts continus de l'Afrique du Sud en faveur de la justice. Pendant l'époque de l'apartheid, de nombreuses personnes ont été contraintes de fuir leur domicile. Des maisons ont été brûlées ou détruites, des vies perdues, des familles déplacées. Beaucoup ont également perdu leur subsistance et l'accès à la terre. Les effets de cette violence perdurent depuis des décennies et continuent de se faire sentir aujourd'hui.

Cette initiative s'inscrit dans les efforts plus larges de l'Afrique du Sud pour mettre en œuvre le cadre des réparations adopté par le Parlement en 2003 suite aux recommandations de la CVR. Ces mesures incluent une compensation financière, une rééducation médicale, une aide sociale et des formes symboliques de réparation, ainsi que d'autres mesures de satisfaction. Selon la réglementation sur l'aide au logement,

les bénéficiaires éligibles listés par la TRC peuvent recevoir une subvention de logement unique par ménage, par incident admissible, plafonnée à 183 257 R (environ 11 100 USD USD) par bénéficiaire.

Photo par: Axel Bührmann CC 1.0



CAMBODGE

Le comité de la CEDAW adopte des avis accordant réparations à une victime de viol sur mineure

Le 16 mars 2026, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a publié ses [Avis sur la communication n° 187/2022](#) concernant le Cambodge. L'affaire concernait des violences sexuelles commises par des policiers contre une fillette de 11 ans. Bien que le père de la victime ait déposé une plainte pénale auprès des autorités nationales, l'enquête n'a pas progressé de manière suffisante, les autorités ayant écarté les allégations comme fabriquées et invoquant un manque de preuves.

Après des années de retard, un tribunal de première instance a rétrogradé l'accusation de viol aux infractions liées à l'achat de prostitution infantile et aux rapports sexuels avec un mineur, imposant des peines minimales à l'auteur de l'auteur. Une juridiction supérieure a ensuite rétabli la condamnation pour viol, mais la Cour suprême a annulé le mandat d'arrêt, permettant à l'auteur de rester en liberté pendant près d'une décennie. Durant cette période, la victime manquait de protection

adéquate et faisait face à de graves restrictions dans son éducation et sa vie sociale, sans recours ou réparation efficaces.

Le Comité a conclu que les actes et omissions du Cambodge constituaient une discrimination accrue, notamment fondée sur le genre, l'âge, le handicap et la vulnérabilité de la victime, ainsi qu'un traitement inégal devant la loi. Elle a conclu que plusieurs dispositions de la Convention avaient été violées, y compris les obligations d'interdire la discrimination et de prendre des mesures efficaces pour éliminer la violence à l'égard des femmes. Elle a également souligné que les retards excessifs et le manquement à l'exécution des décisions judiciaires constituent en eux-mêmes une injustice.

Le Comité a ordonné des réparations globales, y compris la poursuite et la sanction du coupable, une compensation complète, un soutien psychosocial et des mesures de réintégration, y compris l'accès à des opportunités génératrices de revenus. Elle a également recommandé des mesures, telles que la révision des dispositions relatives au viol statutaire pour garantir que le consentement soit hors sujet dans les affaires impliquant des enfants, l'adoption d'une politique de tolérance zéro envers la violence sexuelle contre les enfants, et le renforcement de l'accès à la justice sensible au genre.

Photo par: Shankar S CC 4.0



RÉGIONAL - AFRICA

Appel mondial à la justice alors que l'ONU soutient les réparations pour l'esclavage

Le 25 mars 2026, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution menée par le Ghana et soutenue par 123 États, reconnaissant la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage racialisé des Africains comme parmi les crimes contre l'humanité les plus graves. Alors que les États-Unis, l'Argentine et Israël ont voté contre la résolution - arguant que le droit international n'établit pas un droit légal à des réparations pour

des actes qui n'étaient pas illégaux à l'époque -, des responsables de l'ONU et des États favorables ont souligné les conséquences durables de l'esclavage. Le président ghanéen a souligné l'importance de la vérité, de la guérison et de la justice réparatrice, notant que des siècles d'asservissement ont privé des millions de leur humanité et continuent aujourd'hui de favoriser le racisme systémique et les inégalités.

La résolution affirme que les réparations constituent une étape nécessaire pour traiter les injustices historiques touchant les Africains et les personnes d'ascendance africaine dans le monde entier. Elle appelle les États à engager un dialogue sur la justice réparatrice dans une perspective globale, incluant des mesures telles que des excuses, des restitutions, des compensations, des garanties de non-répétition et des programmes visant à lutter contre le racisme et la discrimination systémique. Elle souligne également l'importance de la restitution des biens culturels par la coopération internationale dans le cadre des efforts plus larges de réparation.

Pendant plus de quatre siècles, des millions d'Africains ont été arrachés de force de leurs terres et transportés à travers les continents pour être exploités, dans un déni total de leur dignité inhérente. Esther Phillips, première Poète Lauréate de la Barbade, présente à l'événement, a saisi l'urgence du moment : « [d]uve cause pour eux et pour le monde, il ne peut y avoir de paix sans justice – justice réparatrice – et cet appel n'est répondu que lorsque les mots sont transformés en actions. La question est : que feras-tu ? »

Photo par: UN Photo/Manuel Elias



ROYAUME-UNI / UKRAINE

Le Royaume-Uni engage une action en justice contre Abramovich concernant les fonds gelés de la vente de Chelsea

Le 17 mars 2026, il a été annoncé que le gouvernement britannique préparait une possible action en justice contre Roman Abramovich, dans un contexte de désaccord persistant sur les conditions dans lesquelles les 2,5 milliards de livres provenant de la vente du Chelsea Football Club devraient être libérés. Les représentants du gouvernement ont indiqué qu'ils étaient prêts à porter l'affaire devant les tribunaux afin de s'assurer que les fonds soient libérés et mis à disposition pour soutenir les victimes de la guerre en Ukraine.

[Abramovich a vendu le club en 2022](#) sous la pression du gouvernement britannique suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La vente a été autorisée sous sanctions à condition que les recettes soient utilisées au profit des victimes de la guerre. Cependant, les fonds restent gelés sur un compte bancaire britannique sous la propriété d'Abramovich, avec des progrès limités au cours des quatre dernières années pour garantir qu'ils soient orientés à des fins de réparation.

Bien que la perspective d'une action en justice ait été accueillie favorablement par la société civile, les retards dans la libération et l'utilisation des fonds ont eu un impact tangible sur les survivants. [REDRESS](#) a appelé le gouvernement britannique à prendre des mesures immédiates pour faire avancer un processus de réparation pour les victimes. Avec environ 11 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire, les recettes de la vente de Chelsea représentent une opportunité significative de transformer une affaire de sanctions très médiatisée en réparation réelle. Canalisés via des mécanismes de confiance soutenant les survivants, ces fonds pourraient contribuer à aligner la politique de sanctions britannique sur son objectif déclaré de traiter les graves violations des droits humains. REDRESS a également exhorté le gouvernement britannique à garantir la participation significative des survivants, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes dans les décisions concernant la répartition des fonds.

Photo par: Gina Bichsel/Pexels

COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Nous accueillons favorablement les perspectives et les perspectives d'avocats, d'activistes, de survivants et de personnes engagées dans le domaine de la réparation dans **Just Reparation**. En plus des mises à jour sur des cas spécifiques, vos contributions sont inestimables pour enrichir la compréhension collective et favoriser un dialogue significatif au sein de la communauté de pratique de la réparation. Si vous souhaitez participer à la prochaine édition de **Just Reparation**, nous vous encourageons à soumettre vos contributions avant le 20 mai 2026 à alejandro@redress.org.

Décision historique de l'ACHPR sur les réparations pour les survivants de violences sexuelles liées aux conflits

par Deborah Nyokabi, Equality Now et comité directeur du groupe de travail sur la mise en œuvre

La République démocratique du Congo rapporte systématiquement le [plus grand](#) nombre annuel de cas de violences sexuelles liées au conflit (CRSV) dans le Rapport annuel du Secrétaire général. Dans ce contexte, la décision de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission africaine) dans [la Communication 686/18 - Association des femmes avocates défenseurs des droits humains, Institut des droits de l'homme et du développement en Afrique &](#)



[Égalité maintenant c/ République démocratique du Congo](#) est très appréciée car elle a abordé les réparations pour les violences sexuelles liées aux conflits impliquant des militaires. La communication a été déposée au nom de 53 survivants concernant des incidents survenus dans le territoire de Fizi, au Sud-Kivu, le 1er janvier 2011, où des soldats congolais sont entrés dans des espaces publics et privés, ont tiré sur des civils et commis des violences sexuelles de masse ainsi que d'autres abus contre les femmes.

Allégations et réparations

La communication déposée devant la Commission africaine alléguait des violations de diverses dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine) et du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique (le Protocole de Maputo) concernant le viol, la violence sexuelle, la torture, les exécutions extrajudiciaires, la destruction de maisons ; ainsi qu'un manque de poursuites et de recours effectif. Elle a émis un large éventail de [recours](#) comprenant : *la poursuite et la peines avec compensation financière conformément aux procédures nationales ; des soins médicaux, psychologiques ou psychiatriques adéquats ; une formation aux droits humains pour le personnel militaire, les magistrats et les forces de l'ordre ; des excuses publiques aux victimes dans un délai de six mois ; La publication de la décision sur le fond dans un journal officiel du gouvernement dans un délai de six mois ; et la soumission d'un rapport de mise en œuvre à la Commission dans un délai de 180 jours.*

Analyse des ordonnances de réparation

Les ordonnances de réparation émises par la Commission africaine sont louables sur de nombreux plans, notamment : prévoir des interdictions structurelles avec des délais de 6 mois pour la poursuite et la punition des auteurs ; et la reconnaissance de la VSG comme forme de torture aux niveaux individuel, familial et collectif. Cependant, les réparations peuvent être critiquées sur la base suivante : délai de 9 ans entre la soumission de la communication en octobre 2016 et la transmission de la décision en mai 2025 ; Échec à constater une violation de l'article 8 du Protocole de Maputo sur l'égalité devant la loi stipulant « *qu'il n'avait pas été démontré que des services juridiques/judiciaires étaient refusés aux femmes victimes des attaques pour la seule raison qu'elles appartiennent à la catégorie des 'femmes* », en

appliquant ainsi une [norme](#) comparative avec les hommes, alors que 52/53 victimes étaient des femmes, ce qui indique une approche formelle plutôt que substantielle de l'égalité des sexes ; Ne pas avoir constaté la violation de l'article 14 (1) du Protocole de Maputo sur la violation des droits sexuels et reproductifs, malgré la détermination que le viol avait été perpétré au seul motif que les survivants n'avaient pas fourni de preuve d'infections au VIH/SIDA, et le report du calcul du montant de l'indemnisation aux procédures nationales malgré des procédures excessivement longues au niveau national et le fait qu'il s'agissait d'un jugement en défaut car l'État n'avait pas répondu la communication.

Perspectives sur le suivi de la mise en œuvre

Le système africain des droits de l'homme fait face à une crise endémique de [faible respect](#) de ses décisions et recommandations. Il est encore tôt pour déterminer si le gouvernement de la RDC respectera les ordres de réparation, mais les perspectives semblent sombres car les 180 jours pour la soumission d'un rapport sur l'état de mise en œuvre se sont écoulés le 7 novembre 2025. L'État n'a pas encore soumis le rapport et l'état de la mise en œuvre reste incertain. La RDC, dans une situation de conflit prolongée, n'a pas engagé de litige, et la Commission a donc rendu un jugement à défaut. Les mécanismes pour encourager le suivi de la mise en œuvre selon les règles ou procédures de la Commission de 2020 incluent : la soumission de rapports CSO sur l'état de la mise en œuvre ; déposer une demande pour la tenue d'une audience de mise en œuvre et élaborer un plan d'action multipartite (MSA) pour la mise en œuvre et au niveau national ; Il est également nécessaire que l'ACHPR adopte une approche transformatrice de genre dans sa procédure de communication et ses méthodes de travail afin d'assurer des recours sensibles au genre, tels que la Cour pénale internationale à travers sa [politique sur les crimes fondés sur le genre](#) pour le bureau du Procureur. En fin de compte, une mise en œuvre rapide et efficace est nécessaire pour garantir la responsabilité et mettre fin à l'impunité des crimes fondés sur le genre perpétrés par des agents de l'État en situation de conflit.

AUTRES NOUVELLE

GLOBAL

Dettes climatique et justice mondiale : pourquoi les réparations sont importantes

[En savoir plus](#)



JAPON / AUTRES

Justice, vérité et réparations longtemps attendues pour les survivantes du système des « femmes de réconfort »

En savoir plus



ESPAGNE

Le gouvernement et l'Église s'accordent sur un protocole pour indemniser les victimes d'abus sexuels

En savoir plus



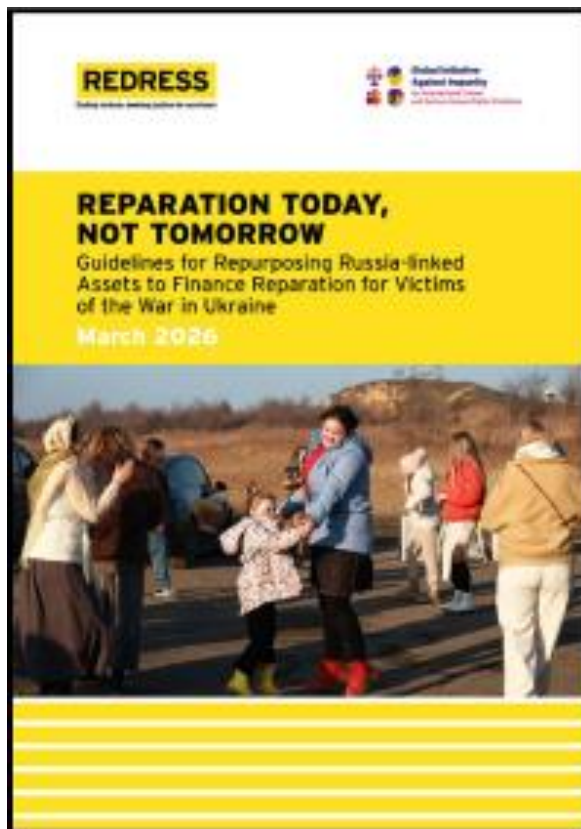
WEEKEND READS

Les victimes de la guerre en Ukraine ont besoin de réparations aujourd'hui, pas demain

par REDRESS

En réponse à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, les autorités compétentes prennent de plus en plus de mesures pour saisir, confisquer et réaffecter les actifs liés à la Russie au bénéfice de l'Ukraine. Pourtant, le financement des réparations reste en deçà des besoins des survivants, malgré son potentiel transformateur pour le présent et l'avenir des victimes.

REDRESS a élaboré six lignes directrices pour soutenir les autorités dans l'utilisation d'actifs liés à la Russie pour financer les réparations. Les directives s'appuient étroitement sur des consultations que REDRESS a tenues en octobre 2025 et mars 2026 avec un



groupe de huit survivants issus de réseaux établis de survivants ukrainiens.

En savoir plus

L'horreur de Sathankulam : une condamnation et un rappel de la longue marche de l'Inde vers la justice détutelaire

par Le Tract

Six ans après qu'un père et son fils ont été brutalement torturés et tués en garde à vue en Inde, un tribunal de première instance a finalement condamné neuf policiers du Tamil Nadu. Mais dans un contexte de dégradation des institutions de responsabilité à travers l'Inde, à quoi ressemble l'avenir de la violence en détention en Inde ?



En savoir plus

Pierres de mémoire : Quand les rues de Gaza prononcent les noms de leur peuple

par Ejil: Parle, Abdalrohman Khamise Rusruse

L'article réfléchit à l'ampleur de la destruction de Gaza, qui n'est pas seulement physique mais aussi une attaque contre la mémoire collective, l'identité et l'appartenance. Elle soutient que les rues, pierres et ruines de la ville fonctionnent comme des « archives » portant les noms, les histoires et la vie quotidienne de ses habitants, et que même au milieu de la dévastation, ces traces matérielles continuent de parler pour ceux qui ont été tués, déplacés ou effacés. À travers



une réflexion sur la mémoire, le lieu et la perte, l'auteur montre comment le paysage urbain de Gaza devient une forme de témoignage – où se souvenir est en soi un acte de résistance contre les tentatives d'effacer à la fois les personnes et l'histoire.

En savoir plus

ÉVÉNEMENTS

WEBINAIRES: RÉPARATION EN PRATIQUE

REDRESS organise périodiquement des webinaires sur les pratiques de réparation pour soutenir le mouvement anti-torture. Ces séances partagent des conseils pratiques, des expériences comparatives, des leçons apprises et d'autres informations pertinentes pour les praticiens. Ils créent et renforcent les liens entre praticiens, universitaires et militants de divers horizons et contribuent à la formation d'une communauté de pratique sur la réparation. Trouvez les détails du webinaire précédent [tiens](#)

LITIGE STRATÉGIQUE : Contester la torture et défendre la dissidence



© Al Jazeera English CC 2.0

UNITED AGAINST TORTURE
Ending torture, seeking justice for survivors

REDRESS
Ending torture, seeking justice for survivors

REDRESS IN PRACTICE
WEBINAR SERIES

**STRATEGIC LITIGATION:
CHALLENGING TORTURE AND
DEFENDING DISSENT**

26 MAY 2026
TUESDAY

3:00 PM
CET

French, Spanish, Arabic and Ukrainian
interpretations will be available

Register at redress.org/events | Livestreamed on   

REDRESS organise un webinaire pour lancer *le Casebook 2 : Contentieux stratégique - Contester la torture et défendre la dissidence*, mettant en lumière comment des

stratégies juridiques créatives ont été utilisées à travers le monde pour contester la torture employée afin de faire taire la dissidence. À travers des études de cas concrètes et des perspectives d'experts, le webinaire explorera l'impact du contentieux stratégique et partagera des leçons pratiques pour les avocats, militants et autres personnes engagées dans le travail anti-torture. **Cela aura lieu le 26 mai 2026 à 15 h (CET).**

La session se terminera par une séance interactive de questions-réponses. L'interprétation sera assurée en français, espagnol, arabe et ukrainien

Inscrire au webinaire [ici](#)

[Voici](#) quelques événements à venir sur le contentieux stratégique contre la torture et d'autres sujets connexes qui pourraient vous intéresser.

Si votre organisation organise un événement et souhaite le partager avec notre communauté de pratique via cette newsletter ou les réseaux sociaux REDRESS, veuillez envoyer les coordonnées à notre responsable juridique à alejandro@redress.org.

Merci de m'avoir lu, à le mois prochain !

Jetez un œil à nos éditions précédentes [ici](#).

Si quelqu'un vous a transmis cette newsletter, veuillez vous abonner [ici](#).



Unit G01, 65 Glasshill Street SE1 0QR, London | info@redress.org

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)